Ville de Bû

BULLETIN MUNICIPAL

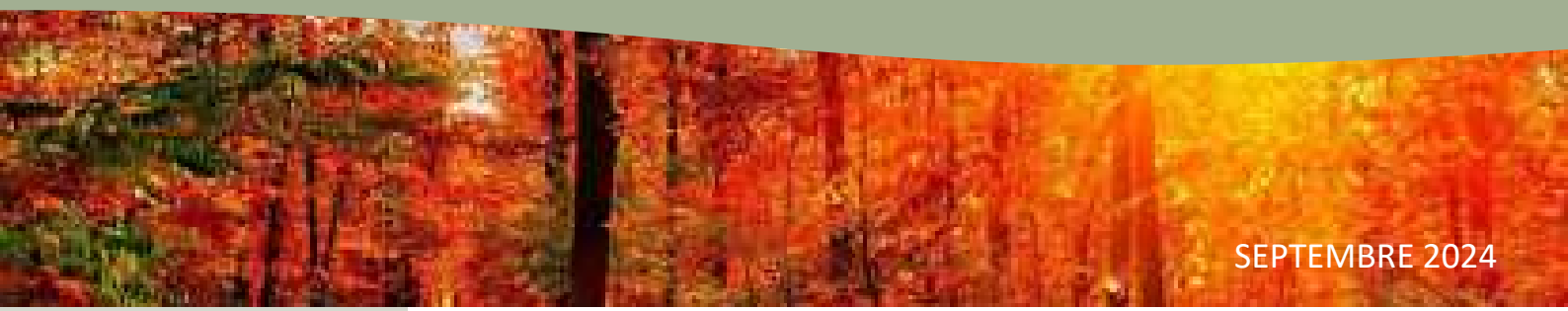

SEPTEMBRE 2024

SOMMAIRE

La commune p 2

Famille et solidarité p 13

Cadre de vie p 17

Sortir à Bû p 21

Patrimoine p 23

Loisir/ Dossier spécial p 24

Le Maire à votre écoute

Disponible et à l'écoute des Buxois, Mr le Maire Pierre SANIER,
vous reçoit avec ou sans RDV les samedis de 9h à 12h.

Vous pouvez le joindre au 0682085742

Mairie de Bû
Place des Halles 28410 Bû
Tél. : 02 37 82 10 27

Mairie de Bû 28410

Panneau Pocket

Toute l'actualité sur www.bu-28.fr

Bulletin municipal N° 03-2024
Tirage 900 exemplaires
Directeur de la publication :
Pierre SANIER, Maire
Réalisation :Mme Dany VANELLE
Maire adjointe

Le monde associatif : notre richesse !

Chères Buxoises, chers Buxois,

Quand vous ouvrirez ce magazine, vous et vos familles aurez pris vos marques, vos enfants auront intégré leur nouvelle classe. Ils auront peut-être trouvé leur voie au long des stands du forum des associations de notre village. Les fournitures scolaires et les chèques « sport et cultures » ont été maintenus.

Les associations jouent un rôle essentiel dans l'animation et la mise en lumière de notre village.Le Conseil Municipal et moi-même saluons l'implication et l'engagement citoyens de ces personnes qui œuvrent quotidiennement en faveur de l'intérêt collectif.
Soutenir le monde associatif, c'est également promouvoir les valeurs qui sont les miennes : solidarité, création, renforcement du lien social et développement du territoire.
Des valeurs que chacun de nous portons.

Donner un élan supplémentaire au monde associatif, c'est favoriser le rayonnement de notre village au travers d'animations territoriales, qu'elles soient artistiques, sportives ou culturelles.
Il s'agit là de porter partout et fièrement nos belles couleurs.

A ce titre, fin septembre, notre village va recevoir une récompense nationale
Notre village sera labellisé
« Ville active et sportive »

Malgré un contexte national et international difficile, chacun de nous est heureux d'avoir assisté en direct ou sur petit écran aux Jeux olympiques et paralympiques. Ils ont été porteurs des valeurs dont notre monde a tant besoin : le respect entre les hommes et la paix entre les peuples.
Le sport, c'est prouvé, est le meilleur antidépresseur. C'est aussi le meilleur modèle d'intégration dans une société, avec le travail. C'est enfin une vraie école de la vie pour nos jeunes, une école de l'humilité, de la performance et enfin de la réussite. Ce sont ces valeurs que nous voulons transmettre à nos jeunes.

A BÛ, la journée européenne du patrimoine est organisée le dimanche 22 septembre le matin. Nous vous présenterons l'ensemble des travaux réalisés ou en cours dans les bâtiments communaux. Pour clore les visites, nous inaugurerons une nouvelle exposition, place de la Mairie sur « les ainés à l'honneur ».

Venez nombreux !

Dans un monde en rupture technologique, numérique, climatique, notre pays a tous les atouts pour faire la course en tête. Pourquoi douter quand l'époque appelle, au contraire, l'audace, l'innovation, l'esprit pionnier. Cet esprit qui a fait la France et qui est inscrit au plus profond de nous !
Aussi à BÛ, nous continuons d'investir afin de rester dans le train du changement, nous finaliserons le remplacement des chaudières à énergie fossile.

Soyez assuré de ma volonté de vous servir.

Bien cordialement,
Votre Maire
Pierre SANIER

LA VIE MUNICIPALE

Faute de points à l'ordre du jour, le Conseil Municipal prévu en date du 25 juin 2024 a été annulé.

Le prochain Conseil aura lieu le 24 septembre 2024 en lieu et place de celui initialement prévu le 10 septembre 2024.

Naissance :

PICHOT Julia, Andréa

Nous adressons nos félicitations aux heureux parents.

DATES DE FERMETURE DE LA MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

- Samedi 2 novembre 2024
- Samedi 9 novembre 2024
- Samedi 28 décembre 2024

Le recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025, si vous souhaitez être agent recenseur, veuillez-vous renseigner à la Mairie.

Comme chaque année, pour faire face aux dépenses de la rentrée, la municipalité offre les fournitures scolaires à chaque enfant scolarisé en école élémentaire.
Si cette mesure ne résoudra pas à elle seule les problèmes que rencontrent les parents face aux coûts de la rentrée et de la scolarité en général, la municipalité souhaite favoriser une plus grande égalité entre les élèves de la commune.

FAIRE UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME EN LIGNE

Ravalement, construction, abris de jardin, clôture, changement de fenêtre, panneaux solaires… Vous pouvez adresser vos demandes de travaux à la mairie de manière dématérialisée en utilisant la plateforme **e-permis.fr.**

Le dépôt et le suivi de votre dossier en ligne sont possibles 24h sur 24h et restent gratuit.

Pour accéder à la plate-forme : www.e-permis.fr

Astuces :

- N'oubliez pas de préparer une version numérique des pièces à joindre au dossier.
- Pour vous aider, un tutoriel est accessible à l'adresse suivante : http://tuto.e-permis.fr/

LES DEMANDES DE TRAVAUX QUE VOUS POUVEZ RÉALISER SUR E-PERMIS.FR

- Permis de construire,
- Permis d'aménager,
- Permis de démolir,
- Déclaration préalable,
- Demandes de certificats d'urbanisme a et b

VOTRE DOSSIER PASSERA PAR PLUSIEURS ÉTAPES

- Une fois votre demande faite, vous recevrez un accusé d'enregistrement électronique sous un délai d'1 jour.
- Par la suite, vous recevrez un accusé de réception électronique avec un numéro de dépôt ainsi qu'une date de dépôt sous un délai de 10 jours. Celui-ci vous confirmera la bonne réception par nos services de votre demande.
- Suivant le type de demande, un certain nombre de notifications peut vous être transmises durant l'intégralité de la procédure d'instruction : notifications de délais, demandes de pièces, décisions.

Rappel : le dépôt d'un dossier sous format papier, directement en mairie ou par envoi postal, demeure encore possible.

RENTREE DES CLASSES ÉCOLE THEREZIA ROGER BRETON
LISTE DES CLASSES ET ENSEIGNANTS AU 10/07/2024

Classe	Enseignant	Nombre d'élèves
Petite section/Moyenne section	Mme NOUET	27
Petite section/grande section	Madame GOURET	26
Grande section/CP	Madame SEYROLE	24
CP/CE1	Madame ROGGIA	24
CE2/CM1/DS	Madame DOS SANTOS	23
CE1	Madame CAVADASKI	26
CE2-CM1 D	Madame DROUET	23
CM1-CM2	Madame MARQUIS	23
CM2	Monsieur MARQUIS	25

France services

On vous accueille !

ATELIERS « BIENVENUE A LA RETRAITE

UN PARCOURS COLLECTIF DE 7 THEMATIQUES

Séance 1: Apprenons à nous connaître, à nous découvrir.

Séance 2: Je gère mon budget, je réalise mes démarches administratives et juridiques et me renseigne.

Séance 3: Mes envies, mes projets, mon temps, mon nouveau quotidien.

Séance 4: Je continue de prendre soin de moi.

Séance 5: Du temps pour moi, du temps à offrir aux autres.

Séance 6: 100% mobile à la retraite.

Séance 7: Retrouvons nous et faisons un point bilan!

Inscription gratuite !

Renseignements et inscriptions :
accueilebu-28.fr
02 37 82 10 27

Séance 1 : 18/09/2024 - 14h-16h
Séance 2 : 25/09/2024 - 14h-16h
Séance 3 : 09 /10/2024 - 14h-16h
Séance 4 : 16/10/2024 - 14h-16h
Séance 5 : 06/11/2024 - 14h-16h
Séance 6 : 13/11/2024 - 14h-16h
Séance 7 : 27/11/2024 - 14h-16h

PERMANENCES à la France Services de Bû de 9h30 à 12h avec le conseiller numérique sur RDV : 02 37 82 10 27

Découvrez l'environnement numérique de façon adaptée et progressive en participant à des ateliers ou des rendez-vous individuels.

Les conseillers numériques du Département peuvent vous accompagner gratuitement vers une autonomie numérique.

1. DÉCOUVRIR LES OUTILS NUMÉRIQUES

- Faire ses premiers pas sur ordinateur
- Organiser et stocker ses documents
- Découvrir Internet et utiliser les mails
- Tablette et smartphone
- Sous la coque d'un ordinateur ou d'un smartphone
- Sécurité et bonnes pratiques sur le net

2. FAIRE SES DÉMARCHES EN LIGNE

- Gérer et protéger ses données personnelles
- Santé
- Aides sociales et logement
- Retraite
- Services de l'État
- Vie quotidienne
- Achats
- E-administration sur smartphone
- Entreprises

3. UTILISER LE NUMÉRIQUE DANS MA RECHERCHE D'EMPLOI

- Réaliser mon CV
- Rédiger et mettre en page ma lettre de motivation
- Candidater en ligne sur des postes
- Simuler un entretien en visio-conférence

4. COMMUNIQUER

- Communiquer en visio
- Réseaux sociaux et identité numérique
- Créer un site Internet

5. UTILISER LA BUREAUTIQUE

- Word et autres outils de traitement de texte
- Excel et autres outils de tableur
- Powerpoint et autres outils de présentation
- Les suites bureautiques collaboratives

6. S'INFORMER ET SE CULTIVER

- La prévention pour les enfants et adolescents
- Info ou infox ?
- Apprendre en ligne
- Participer à la vie publique
- Comprendre le numérique

7. JOUER ET CRÉER

- Créer et gérer ses photos numériques
- Réaliser des affiches et des visuels
- Création et montage audio
- Création et montage vidéo
- Découvrir l'univers des jeux vidéo
- Robots et outils programmables

Dates des permanences :

17/09/24	07/01/25
15/10/24	04/02/25
12/11/24	04/03/25
10/12/24	01/04/25
	29/04/25
	27/05/25
	24/06/25

LE PETIT JOURNAL
Ecole Primaire Thérézia et Roger Breton
Numéro 7
Septembre 2024

La sortie au planétarium

C'était le vendredi 17 juin. Nous sommes allés au planétarium installé au collège.

Nous avons vu que la galaxie d'Andromède entrerait en contact avec la voie lactée (notre galaxie) et qu'elles fusionneront.
Nous avons aussi vu que la Terre ne faisait pas un dixième du Soleil mais à peu près un centième.

Nous avons aussi appris que Saturne pourrait flotter sur l'eau à condition d'avoir une grande baignoire. Si je devais définir cette journée, je dirais que c'était la meilleure de l'année.

Evan, CM2

La grande sortie cyclo !

Nous avons fait 41 kms, ça nous a fait les cuisses. Nous avons monté une grande côte à Chérisy.

Par contre nous avons eu un enchaînement de descentes à Ecluzelles. J'ai réussi à ne pas mettre le pied à terre, à part pour « A deux au stop ! », le pique-nique, les goûters et les feux rouges. Nous avons pique-niqué au lac d'Ecluzelles.

Victoire, CM1

J'ai adoré la grande sortie à vélo. Il y a eu au moins trois descentes le matin et deux montées l'après-midi. La première montée faisait deux km.

C'était difficile mais bien! Il y a eu aussi plein de pauses: la pause du matin, celle du pique-nique donc le midi et une dernière tout à la fin, c'était peut-être la meilleure car on a fait de nombreuses photos ensemble. La sortie était un peu compliquée mais géniale à la fois. J'ai également aimé car on s'aidait tous et c'était encourageant.

C'était la meilleure sortie cyclo de l'année !

Mila, CM1

LE PETIT JOURNAL
Ecole Primaire Thérézia et Roger Breton
Numéro 7
Septembre 2024

Ministère de l'Education Nationale
Département d'Eure et Loir
Collège Charles de Gaulle

La journée d'intégration au collège

Le mardi 11 juin, nous sommes allés au collège pour notre journée d'intégration.

Nous avons rencontré le CPE et la principale, Mme Néant.

Puis nous avons découvert un petit peu plus le collège.

A 10h25, la sonnerie a annoncé la récréation, donc nous sommes allés voir chacun de notre côté nos amis. Après, nous avons découvert le CDI.

Ensuite une dame nous a emmené dans la salle de réunion et des élèves nous ont présenté les ambassadeurs PHARE. Ils sont là pour aider les victimes de harcèlement. A 11h40 nous sommes allés manger au self, ensuite nous sommes allés à notre cours d'Allemand, puis de Maths. A 15h, c'était l'heure de la récréation. Puis à 15h15 nous sommes allés en Histoire-Géo/EMC. Enfin à 16h15, nous sommes rentrés à l'école. Nous avons adoré cette journée!

Et merci au CPE et à la principale pour l'accueil!

Calendrier des Manifestations

Mise à jour trimestrielle

SEPTEMBRE
01/09/2024 – Foire à tout – LRB - Madame DEBREU – 06.37.78.21.05
08/09/2024 - Salle des Fêtes - Forum des Associations

OCTOBRE
Du 30/09/2024 au 06/10/2024 – Semaine bleue - CCAS

NOVEMBRE
16/11/2024 – Petite Longère – Beaujolais Nouveau Comité des Fêtes
Du 23/11/2024 au 24/11/2024 – Petite Longère - Banque Alimentaire Epicerie Sociale
23/11/2024 – Salle des Fêtes – Concert Société Musicale

DECEMBRE
07/12/2024 – Soirée dansante –Téléthon–LRB -Madame DEBREU –06.37.78.21.05
14/12/2024 – Salle Cornillon 9h à 12h -Distribution jouets Noël (enfants non scolarisés) – Comité des fêtes
15/12/2024 – Marché de Noël –Ecole Bussonnière - lecolebussonniere28@gmail.com
17/12/2024 – Salle des Fêtes – Don du sang EFS
20/12/2024 - Après le défilé du Père Noël - Salle Cornillon : soirée barbecue harengs grillés et pommes de terre, vin chaud – Feu d'artifice

Forum des Associations

Comme chaque année, les associations buxoises sont impatientes de vous retrouver lors du forum des Associations qui leur est dédié et qui se tiendra le 8 septembre 2024 à la salle des fêtes de Bû de 9 h à 16 h.

Durant toute une journée vous pourrez obtenir des informations et vous inscrire aux différentes activités proposées. Qu'elles soient sportives, culturelles, solidaires ou mémorielles chacune d'entre elles portent de précieuses valeurs qui les rendent indispensables pour embellir notre quotidien.

ACTIVITÉS JEUNESSE

La municipalité a reconduit le dispositif « argent de poche » pour les adolescents de la commune pendant les vacances d'été, un moyen pour les jeunes de se procurer un peu d'argent de poche en travaillant dans les différents services de la commune.

ACTIVITÉS SPORTIVES

Cette action soutenue par le Conseil Départemental permet de proposer des activités sportives originales et gratuites aux jeunes des zones rurales (âgés de 10 à 17 ans) durant la période estivale.
Une vingtaine de jeunes ont participé à cette animation qui s'est déroulée du 15 au 19 juillet au Gymnase de Bû.
Un grand merci aux éducateurs du Conseil Départemental ayant encadré les jeunes et leur ayant permis de participer à de nombreuses activités.
Les jeunes, les éducateurs et les élus ont clôturé cette semaine sportive autour du goûter de clôture offert par la commune.

Information sur la présélection de votre commune dans le lot 4 de fermeture du réseau cuivre

Avec le déploiement de la fibre optique, le réseau de cuivre utilisé pour accéder à la téléphonie fixe et à l'ADSL, est appelé à disparaître. Orange, a initié un vaste chantier de fermeture de son réseau historique en cuivre.
Ce dernier va progressivement fermer sur tout le territoire à échéance 2030, ce qui implique une migration des usagers vers de nouvelles technologies plus modernes et plus performantes telle que la fibre optique les réseaux très haut débit mobile et le satellite.

Cette fermeture de réseau se déroule au travers de 7 lots annuels de communes, dans le respect de délais de prévenance encadrés par la réglementation. Pour chaque lot, les communes sont identifiées à travers un processus de sélection mené par les équipes d'orange au terme duquel une première liste de communes est constituée.

Cette liste est ensuite portée à la connaissance des parties prenantes lors d'une phase de partage qui doit permettre à chacune d'entre elles de prendre connaissance du projet. Une fois cette phase de partage achevée la liste finale des communes est constituée et le lot peut être officiellement lancé.

C'est dans ce contexte , et après les 3 premiers lots engagés, que notre commune a été présélectionnée pour être intégrée au lot numéro 4 de fermeture du réseau cuivre dont **la date de fermeture technique interviendrait en janvier 2028.**

A à cette date, l'ensemble des services sur cuivre seront arrêtés et les utilisateurs du réseau cuivre devront avoir migré sur une autre technologie disponible.

Pour rappel, le réseau cuivre historique, fournit le téléphone internet et la télévision. Concrètement, une fois le cuivre fermé si la personne utilise un service de téléphonie fixe et/ou d'internet ADSL connecté via une prise en T, plus rien ne fonctionnera chez elle .

La solution est donc de migrer vers la fibre.

Le Syndicat mixte Eure-et-Loir Numérique a déployé le réseau de fibre optique en Eure-et-Loir, notamment sur notre commune. Vous pouvez vérifier votre éligibilité :

Hôtel du Département d'Eure-et-Loir
28028 CHARTRES CEDEX
02 37 88 08 74
https://www.numerique28.fr

SDIS28
EURE ET LOIR

Le Centre d'Incendie et de Secours de Bû recrute des Sapeurs-Pompiers Volontaires.

H / F de 16 à 55 ans.

02.37.62.57.41

territoiredudrouais@sdis28.fr

Retrouvez l'actualité du SDIS 28
sur notre site internet www.sdis28.fr
et sur les réseaux sociaux

Commémoration des 80 ans de la chute du bombardier anglais.

Le Sergent Raymond Henry MELLARD de la RAF Volunteer Reserve, repose au cimetière communal de Bû.
Il venait de Sheffield (Angleterre) et n'avait que 19 ans quand il été tué le 8 juillet 1944, au poste de mitrailleur, dans le crash à Bû du Lancaster ND966 du Squadron 83.
Son objectif était de bombarder un site de stockage de bombes à St Leu d'Esserent.
Il y a eu deux survivants (un prisonnier de guerre, un évadé).
Le reste de l'équipage a été enterré au cimetière communal de Broué (28) (à environ 7km de Bû par la D21), composé de F/S W.F.Asker - F/S G.J.O Martin - F/O F.Griffiths DFC - Sgt C.B.Prophet.

Les noms y sont gravés sur le Monument aux morts.

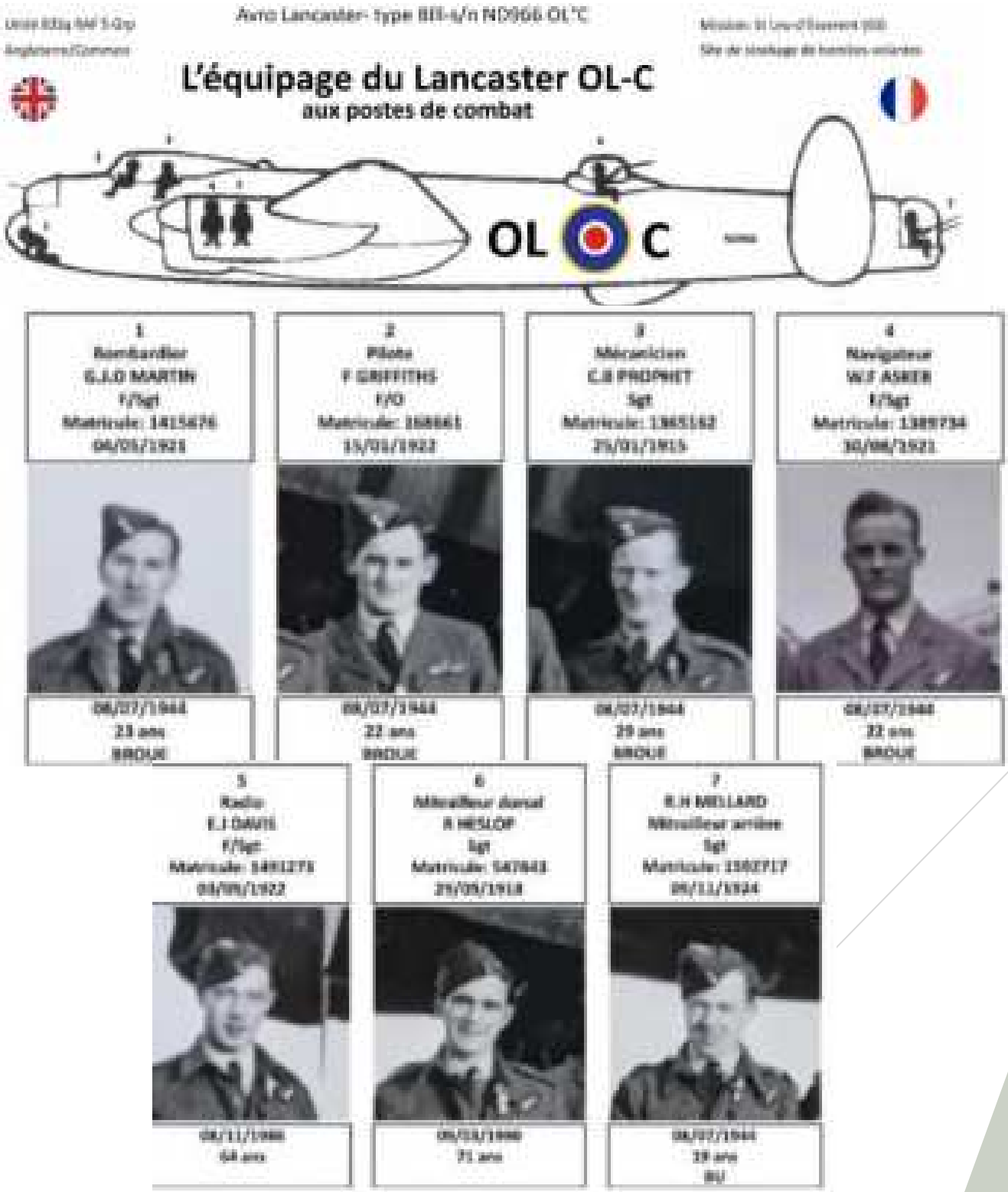

Le repas des ainés dans un coin de verdure par une belle journée d'été.

Retour sur une journée Champêtre

Le 23 juillet, une quarantaine de personnes se sont retrouvées pour une journée Champêtre à Berchères sur Vesgres.

Au programme

Pour les plus courageux avec la pluie en début de matinée, une partie de pêche. A midi avec le soleil retrouvé, barbecue. Puis pour finir la journée, pêche, pétanque ou jeux de société

Plan canicule, grand froid, tempête ou autre

Canicule, grand froid, tempête ou autre catastrophe : vous êtes seul, isolé âgé ,handicapé ,etc… nous pouvons vous apporter notre aide et soutien.

Pour bénéficier de ce soutien, si vous ne l'avez pas encore fait transmettez-nous vos coordonnées en remplissant le coupon ci-joint . Elles seront inscrites sur le registre des appels.

Nom – Prénom	
Date de naissance	
Adresse	
Téléphone	

Dates à retenir

Le 8 septembre : Forum des associations avec l'opération chèque culture et sport

Si vous avez des enfants scolarisés (jusqu'en fin de troisième) et souhaitant s'inscrire à une activité sportive ou culturelle **auprès d'une association de la commune** venez nous voir. Un chèque offert par le CCAS vous sera remis et vous donnera droit à une réduction pour l'activité choisie.

Si vous ne venez pas au forum vous pourrez récupérer le chèque en mairie du 10 septembre au 18 Octobre.

Ce chèque sera à remettre à l'association de votre choix lors de l'inscription.

LES ACTIVITÉS DE LA SEMAINE BLEUE

Lundi 30 septembre à 14h 30, salle la Longère route de Serville

TRADITIONEL LOTO

Samedi 12 octobre

*Le Dianetum d'Anet propose aux personnes de 65 ans et plus, pour **10€** d'assister à un spectacle Cabaret*

« Paris- Paillettes –Show »

Inscrivez-vous en Mairie-Places limitées

Covoiturage possible

Tout le glamour de la revue Parisienne dans la plus pure tradition des grands cabarets de la capitale.

Des costumes flamboyants rivalisant de strass et de paillettes et magnifiés par les inégalables plumes de music-hall.

Préparons la hotte du père Noël

Vous avez eu ou allez avoir 75 ans en 2024, pour la première fois vous allez bénéficier du cadeau du Père Noël. Afin de n'oublier personne, merci de nous transmettre vos coordonnées en remplissant le coupon ci-dessous.

Nom – Prénom	
Date de naissance	
Adresse	
Téléphone	

HIPPOLYTE à BÛ

Scénario et dessin : Claude SERREAU

Conseil d'Hippolyte : vous voulez faire un beau cadeau à vos proches, vos amis, vos amours, offrez leur des fleurs

CIVISME

En raison de nombreux retours en Mairie du non-respect des obligations de taillage et d'élagage des propriétaires riverains, nous vous en rappelons les termes.

PLANTATIONS (HAIES, ARBRES, ARBUSTES...)

Vous souhaitez planter un arbre sur votre terrain ?

Certaines règles de distance et de hauteur sont à respecter vis à vis de la propriété de votre voisin. L'entretien des plantations mitoyennes ou situées en limite de propriété et la cueillette des fruits de vos plantations répondent également à une réglementation précise.
Nous faisons le point sur cette réglementation.

Ainsi, vous pouvez planter un **arbre de plus de 2 mètres** à condition de respecter une **distance minimale de 2 mètres jusqu'à la limite séparative de la propriété voisine**. Il n'existe pas de limitation de hauteur pour les arbres qui sont plantés à plus de 2 mètres de la limite séparative de la propriété voisine.
Par contre, si l'**arbre a une hauteur inférieure ou égale à 2 mètres**, vous devez respecter une **distance minimale de 0,5 mètre jusqu'à la limite séparative de la propriété voisine.**

La hauteur de la plantation se mesure depuis le sol jusqu'à la cime de l'arbre et la distance depuis le milieu du tronc de l'arbre.
Un arbre respectant ces règles peut néanmoins occasionner un **trouble anormal de voisinage** (en raison par exemple de l'ombre qu'il procure au terrain de votre voisin).

Quelles conséquences si les règles de plantation ne sont pas respectées

Votre voisin peut exiger que votre plantation soit arrachée ou réduite à la hauteur légale (plus ou moins 2 mètres en fonction de la distance de la plantation).
Il est recommandé de discuter pour trouver un compromis. La recherche d'une solution amiable est toujours à privilégier un courrier peut être envoyé au voisin.

CIVISME

CHIEN QUI ABOIE : CE QUE DIT LA LOI ....

Concernant les aboiements, on parle de bruits domestiques. Ils sont soumis aux dispositions du **Code de la santé publique.** Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, que ce soit par l'intermédiaire d'une personne ou d'un animal placé sous sa responsabilité»

Quelles sanctions ?

Le propriétaire du chien perturbateur pourra se voir condamner : d'une **amende de 450 euros à la confiscation de l'animal**.

Une mesure extrême qui peut, peut-être, encourager vos voisins à trouver une solution alternative et moins traumatisante.

CROTTE DE CHIEN : AMENDE, QUE DIT LA LOI

Environ 30 % de Français sont propriétaires d'au moins un chien, ce qui représente une population canine de plusieurs millions d'individus. Si ces animaux de compagnie sont acceptés dans de nombreux endroits, leurs crottes le sont moins, surtout lorsqu'elles se retrouvent sur le trottoir ou dans les espaces publics. Toutefois, il faut savoir qu'il existe une loi sur les déjections canines qui permet de prévenir les nuisances causées par ces dernières et de punir les contrevenants.

LA LOI SUR LES DÉJECTIONS CANINES

Pour des raisons sanitaires, les crottes de chien sont interdites sur les trottoirs, les voies publiques, les espaces verts et de jeux publics réservés aux enfants.

Toutefois, les déjections de votre chien sont autorisées dans les caniveaux à condition que ceux-ci ne se trouvent pas à l'intérieur d'un passage pour piétons et que les déjections soient par la suite ramassées. Les déjections canines sont en effet responsables de nombreux **désagréments visuels**, **olfactifs et sanitaires**. Elles sont également impliquées dans la dégradation du cadre de vie et des espaces verts.

Par ailleurs, le caca de chien favorise la prolifération des microbes et augmente les risques de chutes. En outre, **leur nettoyage nécessite un budget conséquent**, car il requiert le déploiement d'agents de propreté et de machines de salubrité comme des balayeuses et des motocrottes.

En raison de tout ce qui précède, l'article R632-1 du Code pénal et l'article R541-76 du Code de l'environnement classent les déjections canines au même rang que les déchets, les ordures, les liquides et les liquides insalubres. Par conséquent, le fait d'abandonner les crottes de son chien sur la voie publique expose à une contravention de 2e classe.

Le montant de l'amende prévu dans ce cas est **de 35 €** et peut être majoré par les communes qui le désirent. C'est pourquoi, dans certaines villes, l'amende pour avoir abandonné les déjections de son animal sur la voie publique peut **atteindre les 450 €.**

ASSOCIATIONS

Petit retour avec quelques images de la kermesse.

AICSE
EPICERIE SOLIDAIRE

Jeudi 27 juin 2024, des élèves du Collège de Bû avec leur professeur Mme Quentin ont donné à l'épicerie sociale AICSE leur collecte de produits alimentaires et d'hygiène.
Un grand merci aux enfants et à leurs parents.

ASSOCIATIONS

Découvrez l'Art de la céramique et de la poterie avec Marianne !

Dans notre charmant village, une nouvelle entreprise promet d'ajouter une touche d'art et de créativité à notre communauté.

L'association **M la poterie** dirigée par la talentueuse Marianne Sciancalepore, ouvre ses portes pour offrir des cours de poterie adaptés à tous les âges.

Une passion transformée en métier, Marianne, une artiste accomplie dans le domaine de la céramique a décidé de partager sa passion avec le public. Forte de nombreuses années d'expériences elle souhaite transmettre son savoir faire et son amour pour cet art ancestral au sein de son atelier.

M la poterie se distingue par son approche inclusive ouvrant ses portes pour faire découvrir les bienfaits inestimables de cet art à travers divers ateliers adaptés.

Que vous soyez curieux de trouver une nouvelle activité ou expérimenter, vous serez accueillis dans un cadre chaleureux et convivial. Chaque participant bénéficiera d'un suivi personnalisé permettant de progresser à son rythme en explorant différentes techniques de modelage , de décoration.

Les horaires flexibles ; Marianne proposera plusieurs groupes et adaptera les horaires en fonction des besoins et des disponibilités des participants. Que vous souhaitiez suivre des cours en semaine ou durant les week-ends , les créneaux seront bientôt disponibles pour répondre à vos attentes.

Rejoignez l'Aventure Créative: en participant aux cours de céramique vous aurez l'opportunité de développer votre créativité, de réaliser vos propres œuvres et de partager avec d'autres passionnés
.
Pour plus d'informations et pour vous inscrire aux cours, n'hésitez pas à contacter Marianne directement mariannepiel1808@gmail.com et à venir nombreux au forum des associations qui se tiendra début septembre .

Suivez également les annonces à venir pour connaître les horaires définitifs et les prochaines sessions disponibles.

Restez à l'affût de nouveautés et préparez-vous à plonger dans l'univers fascinant de la céramique et de la poterie.

VIE ASSOCIATIVE

Les Sept clés
Présidente Michèle FOISON

10 rue des francs bourgeois
28410 Bû
Tél. : 02.37.82.12.95
E-mail : association.lesseptcles@orange.fr

OCTOBRE ROSE 2024 : LUTTONS ENSEMBLE CONTRE LE CANCER DU SEIN

C'est avec le concours des différentes associations de la commune que nous comptons comme les années précédentes organiser des manifestations au profit de l'association **RUBAN ROSE**.

- Randonnées de 5 et 10 km le dimanche matin au départ de la salle Maurice Cornillon (L.R.B. et Gym Volontaire) - participation 5 euros par famille.
- La section Tennis de Table de L.R.B. organise une initiation à ce sport au gymnase de BU le dimanche matin - participation 3 euros.
- Concert de la Chorale de la Société Musicale de BU.

La matinée se terminera par un APEROSE offert par L.R.B.

L'après- midi randonnée famille 5 km avec quizz sur le thème des jeux olympiques au départ de la salle Maurice Cornillon - participation 5 euros par famille.

Le tout se fera dans la bonne humeur pour une bonne cause.
Nous remercions par avance tous les commerçants de BU qui voudront participer en décorant leur vitrine en ROSE pour nous accompagner afin de donner un air de fête à la commune.

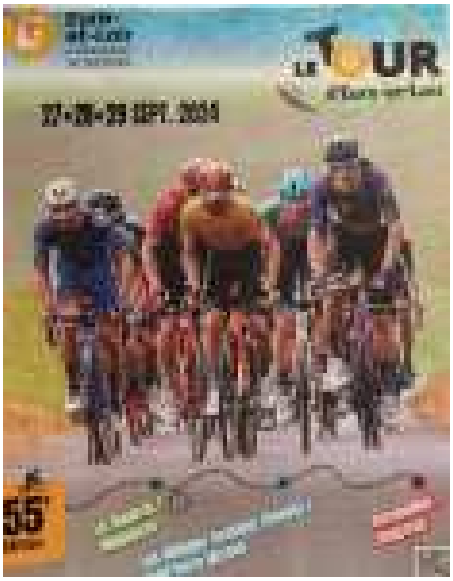

Le Tour d'Eure et Loir passera sur notre commune le dimanche 29 septembre.

Pour cela, nous recherchons quelques bénévoles en tant que signaleurs pour sécuriser cette course.

Le rôle du signaleur est de prévenir les usagers de la route du passage de la course et stopper momentanément la circulation chaque fois que cela est nécessaire.

Si vous souhaitez nous aider pour cette course, veuillez contacter :

Christophe SANCHEZ par mail :
csanchez@bu-28.fr, merci de votre aide.

PATRIMOINE

Journée du patrimoine 2024 à Bû

Samedi 21 septembre

9 h Rendez-vous en Mairie (café offert) : Accueil par Monsieur le Maire

9 h 30 à 11 h 30 : Visite d'un ou plusieurs des sites suivants :

- **La Mairie** avec sa nouvelle organisation et ses nouveaux locaux,
- **Le Groupe scolaire** T. et R. Breton et le restaurant scolaire,
- **La bibliothèque municipale** et les projets de transformation en médiathèque,
- **La Maison Barbery** et ses aménagements,
- **L'église** et la réhabilitation en cours,
- **Le cimetière** et sa rénovation.

12 h Mairie : Inauguration des panneaux photographiques consacrés à des aînés de la commune,

Suivie d'un apéritif dans la nouvelle salle de la Mairie.

Le Temple protestant de Bû

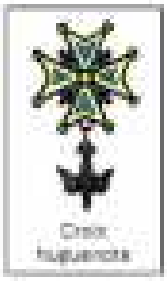
Croix huguenote

Dès le 16ème siècle la commune de Beu le Chastel, en particulier le hameau des Noblets connurent un développement important de la religion « Réformée » qui dura jusqu'à la fin du 19ème siècle. Il est vraisemblable que cette nouvelle religion chrétienne a trouvé à Beu le Chastel un terreau fertile.
En effet, du 12ème au 17ème siècle il y eut une rivalité entre les moines de l'Abbaye de Jumièges qui administraient Beu la Vieuville et les successifs Seigneurs de Beu qui eurent d'abord en apanage[1], puis en toute propriété la Seigneurie de Beu. Cette rivalité fit l'objet de nombreux procès pratiquement jusqu'à la Révolution de 1789 et donna à de nombreux bucco is une image ternie de la religion catholique.

D'autre part, Michel de l'Hospital fut le propriétaire de la Seigneurie. Il était l'équivalent de Premier Ministre et avec l'assentiment de la mère du Roi Catherine de Médicis, il se montrait très tolérant envers les adeptes de « l'église prétendument réformée », d'autant que sa fille unique était elle-même protestante.
La promulgation de l'édit de Nantes par Henri IV en 1598 ne put que donner un élan au mouvement réformateur local, sa révocation par Louis XIV en 1685 entraîna une répression farouche et presque tous les protestants durent abjurer leur religion pour survivre. Ainsi, de novembre 1685 à juillet 1686 pas moins de 54 personnes de Bû abjurèrent en l'église d'Abondant. Il y eut d'autres abjurations d'habitants de Beu notamment à l'église Saint Pierre de Dreux.

Michel de l'Hospital

La Révolution apporta la liberté de culte et l'église Réformée reprit de l'importance. En 1828, sur un terrain situé près du château, les époux Debû-Bellanger firent ériger un Temple dédié au culte réformé. L'immeuble fut cédé à la commune en 1836. En 1831 la commune avait fait l'acquisition d'un terrain joustant le Temple à usage de cimetière pour « les habitants de la commune professant le culte évangélique »[2]. Au recensement de 1851 il y avait encore 84 protestants à Bû, mais ce chiffre avec le temps ne fit que décroître.

Carte postale du temps avant 1914

En 1924, l'association cultuelle de l'Eglise réformée évangélique de Marsauceux fit savoir à la Mairie de Bû qu'elle renonçait à la jouissance du Temple. Par une délibération le Conseil municipal demanda au Préfet la désaffectation du Temple et envisagea de l'utiliser comme salle de réunions pour les répétitions de la Société Musicale. La désaffectation religieuse fut prononcée par décret du Président de la République (Gaston Doumergue) le 20 avril 1926. L'adjudication aux enchères publiques du Temple et du terrain qui l'entoure fut faite par Me André Breste, notaire à Bû, en juillet 1927.

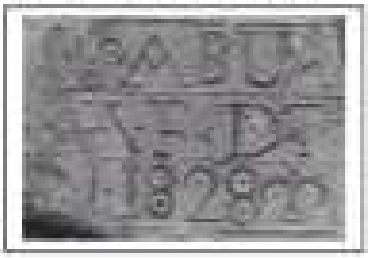

Depuis le Temple est devenu une maison de particuliers. On peut voir encore au niveau des fenêtres et de la porte d'entrée les restes de l'architecture en plein cintre telle qu'elle figure sur les cartes postales de 1900. Sur certaines pierres des inscriptions sont visibles, par exemple l'année de la construction (photo ci-contre).

L'archiviste du bourg Chronique n° 17

[1] Un apanage est une concession de fief, pris sur un domaine seigneurial, faite par un seigneur ou un souverain régnant, à ses enfants, principalement aux fils et filles puînés exclus de sa succession. Le mot apanage vient du latin médiéval apanagium, lui-même formé des mots ad panem qui signifie « pour donner du pain » (panis).
[2] Le protestantisme à Bû Abbé Pierre Boseu Bulletin des amis d'Anet Décembre 1988

		8		1				2
3		2	6	8		9	5	
1	9				4			8
6	8		4		9		2	3
				6	2	5	8	
		9	5	3		7		
	2	6	3		5	8		
			7	2				4
4		3				2		

Facile

9			5				6	2
			9	3		8	4	
	7			8				
			6			2		
8		2		5				
	5	7					3	8
	3			6	4			
7	6	9		1	2	5	8	
4		8		9	5	3	1	6

Difficile

	8		4	7	9			2
		7			2			
			5				6	4
2	4	3			7			
8			9	1				
		1						
6			3		5			
		8						9
3	7			9	1	2		

Expert

DOSSIER SPÉCIAL

L'ÉQUIPEMENT

Un vélo en bon état et bien équipé contribue à garantir votre sécurité ainsi que celle des autres usagers de la route.

Les équipements obligatoires

- Deux freins, avant et arrière.
- Un feu avant jaune ou blanc et un feu arrière rouge (la nuit ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante).
- Un avertisseur sonore.
- Des catadioptres (dispositifs rétroréfléchissants) : de couleur rouge à l'arrière, de couleur blanche à l'avant, de couleur orange sur les côtés et sur les pédales.
- Le port d'un gilet rétroréfléchissant certifié est obligatoire hors agglomération pour tout cycliste (et son passager) circulant la nuit ou lorsque la visibilité est insuffisante.

CIRCULER À VÉLO ROULEZ EN TOUTE SÉCURITÉ

Indiquez chaque changement de direction ou dépassement en tendant le bras. Les véhicules qui vous dépassent doivent le faire en respectant une distance de 1 m en ville et 1,50 m hors agglomération.

À vélo, ne restez pas dans les angles morts des bus et des poids lourds, plus grands que ceux des voitures.

Sur la route

- Ne roulez pas trop près de l'accotement, pour éviter les ornières et gravillons.
- Dans les virages, serrez la chaussée à droite car les voitures ne vous voient qu'au dernier moment.
- Soyez particulièrement prudent lors du passage d'un camion : l'appel d'air risque de vous déséquilibrer.
- Si vous roulez en groupe, roulez à deux de front ou en file indienne. La nuit, en cas de dépassement par un véhicule ou lorsque les circonstances l'exigent (chaussée étroite, etc.), placez-vous systématiquement en file indienne. Si votre groupe compte plus de dix personnes, scindez-le afin de faciliter le dépassement des véhicules.

Dans tous les cas

- Ne roulez pas après avoir bu trop d'alcool. Au-delà de 0,2 mg/l d'air expiré, c'est interdit et passible d'une amende, et surtout très dangereux.

PORT DU CASQUE OBLIGATOIRE POUR LES MOINS DE 12 ANS

En circulation, le conducteur et le passager d'un cycle, s'ils sont âgés de moins de 12 ans, doivent porter un casque conforme à la réglementation relative aux équipements de protection individuelle. Ce casque doit être attaché.
En cas de non-respect de cette obligation, les adultes transportant ou accompagnant les enfants peuvent être sanctionnés par une amende prévue pour les contraventions de quatrième classe (135 €).

ECOUTEURS ET TÉLÉPHONE = DANGER

À vélo, la conduite nécessite une attention permanente du conducteur et une forte concentration. Sur la route, il est indispensable d'être en capacité de réagir au plus vite pour pouvoir prendre les bonnes décisions.

Ainsi, à vélo, il est interdit de porter à l'oreille tout dispositif susceptible d'émettre un son (écouteurs, oreillettes ou casque audio). L'usage du téléphone tenu en main est également interdit.

En cas de non-respect de cette règle, vous êtes passible d'une amende forfaitaire de 135 €.